

l'âge de Saint-Omer arrivait à son oncle qu'il serait un jour, car le principal du collier ne faisait un jour *une figure remarquable dans le monde*.

Daniel avait dix-huit ans quand il quitta Douai pour retourner en Angleterre. Il se fit fuir devant la proscription. Il partit pour s'embarquer à Calais le jour même où périt sur l'échafaud l'infortuné Louis XVI.

Les scènes révolutionnaires dont il avait été témoin en France lui inspirèrent cette horreur du désordre et du sang qu'il a conservée dût au toute sa vie. Obligé, sur le territoire français, de placer sa personne sous l'égide protectrice de la cocarde tricolore, son premier acte, en arrivant sur le bateau anglais qui allait le ramener chez lui, fut de mettre en pièces et de fouler aux pieds un emblème souillé à ses yeux de tant d'atrocités. Si l'on peut dire qu'O'Connell avait alors une opinion politique, il était plus tory que libéral ; mais il ne fut pas longtemps avant d'embrasser les principes auxquels il est resté fidèle tout le reste de sa vie. La conduite despotique du Gouvernement, dans le célèbre procès Hardy, contribua en partie à ce changement.

La pensée d'embrasser l'état ecclésiastique paraît avoir occupé un instant le jeune Daniel, soit qu'elle lui eût été suggérée ou qu'elle se fût présentée naturellement à lui ; mais il ne put s'y arrêter longtemps. L'ardeur de son tempérament, son caractère, ses goûts, lui dirent qu'il ne porterait pas une soutane avec assez de dignité. Il résolut d'entrer dans la carrière du barreau, qui venait de lui être ouverte. La même cause qui permit aux catholiques d'avoir des écoles fit tomber, en 1793, les barrières qui leur fermaient le barreau. Daniel n'avait pas complété sa vingtième année quand il entra à Lincoln's-Inn en qualité d'étudiant en droit. La vigueur de son intelligence ne le cédait en rien à la fougue de son tempérament. Il mettait la même ardeur au travail et aux amusemens. D'une gaîté, d'une jovialité extrême dans ses récréations au milieu de ses amis, il se livrait à l'étude si sèche du droit anglais avec la passion qu'il portait à ses parties de pêche et de chasse. Contrairement à l'usage dégradant du temps, Daniel a toujours été d'une sobriété qui ne s'est jamais laissée tromper qu'une fois. Il est remarquable que de 18 à 90 ans ses goûts n'ont pas plus varié que ses forces n'ont diminué, et peu de mois avant de quitter la vie, il mettait à profit ses vacances parlementaires pour aller, le fusil sur le dos, poursuivre le lièvre sur les montagnes agrestes qui lui ont donné le jour. Ajoutons cependant qu'à côté des attrails de chasse et de pêche, qu'il entretenait avec luxe à Darrynane, il avait aussi une belle bibliothèque dont les volumes fatigués attestent les goûts de son esprit studieux.

Les avocats irlandais sont dans l'habitude d'étudier toutes les branches du droit. En Angleterre, au contraire, chacun se borne à en étudier une partie spéciale. Le jeune O'Connell suivit l'usage du barreau irlandais, et son opiniâtreté au travail fit de lui un profond juriste sans avoir qu'il eût obtenu son titre d'avocat. Quand, au mois de mai 1798, il commença à exercer sa profession à Dublin, il n'y avait pas, assure-t-on, au barreau un homme plus versé que lui dans la connaissance des lois.

C'est à cette époque qu'éclata la révolte des Irlandais-unis, qui devait être secondée par une armée française. O'Connell, dont le patriotisme n'était pas moins ardent que celui des conjurés, entrevit dès-lors les résultats désastreux et inévitables de la révolte à main armée. Il s'abstint sagement de prendre part au mouvement, et s'enrôla au contraire dans le corps de *ycomanry*, sorte de garde urbaine levée pour prêter main forte au Gouvernement. En 1803, en présence d'autres désordres, il entra de nouveau dans cette milice nationale. On raconte diverses anecdotes arrivées à ces deux époques, qui montrent qu'il s'est interposé souvent, au risque de sa vie, pour prévenir l'effusion du sang de ses concitoyens.

Les événemens de 1798 ont incontestablement exercé une influence considérable sur l'esprit d'O'Connell. Ses compatriotes lui ont quelquefois reproché de parler durement des Irlandais-unis ; mais s'il l'a fait c'est, pour nous servir de ses propres expressions, parce qu'il ne pouvait leur pardonner d'avoir aidé Pitt à opérer l'union. O'Connell a toujours rendu justice aux intentions des hommes généreux qui ont succombé victimes de leurs illusions ; mais la conséquence de leur folie n'en a pas moins été de priver l'Irlande de son Parlement. Toutes les tentatives de révolte faites au nom de la liberté avaient servi à rendre plus dur l'esclavage de l'Irlande. La dernière et cruelle expérience des *Irlandais-unis* fit concevoir au jeune O'Connell la pensée de chercher un moyen moins dangereux et plus sûr d'arriver à l'affranchissement de sa patrie.

Daniel O'Connell exerçait depuis quatre ans sa profession d'avocat, et avait atteint l'âge de 28 ans quand il songea à se marier. Son oncle et son père lui avaient proposé plusieurs riches partis qu'il repoussa toujours. Il avait promis son cœur à une de ses cousines d'un degré éloigné, fille du docteur O'Connell, médecin de France, homme qui jouissait d'une réputation méritée, mais qui n'avait qu'une dot fort modique à donner à sa fille. Ce projet de mariage brouilla O'Connell avec sa famille. Il passa outre et s'unir à celle que son cœur avait choisie. Le mariage fut célébré secrètement dans la maison de son beau-frère, à Dublin. Ses parens n'en eurent connaissance que quelques mois après, et plusieurs années s'écoulèrent avant que le fait accompli amenât une réconciliation. Pendant ce temps, réduit à ces faibles ressources, le jeune avocat dut se créer par son travail les ressources dont sa position vis-à-vis de sa famille le privait.

Les circonstances vinrent secourir le talent et l'activité d'O'Connell. Il se trouvait un des premiers catholiques qui entrèrent au barreau, et tous ses

coreligionnaires le choisirent naturellement pour leur avocat et leur conseil. Ses débuts lui gagnèrent, malgré les préjugés du temps, la bienveillance de la plupart des juges devant lesquels il avait à parler. Les jurés, charmés de l'éclat et de la nouveauté de ce jeune talent, avaient pour lui une prédilection marquée ; ils étaient heureux de le voir au banc de la défense, parce qu'ils savaient que le spirituel avocat saurait rompre à propos la monotonie d'une plaidoirie par quelque saillie joviale. Chacun sait qu'O'Connell eut toujours le talent de mettre les rigueurs de son côté. Ses débuts assurèrent le succès de sa carrière. Il exposait ses causes avec une netteté rare, et savait tirer des argumens qui militaient en faveur de ses clients. Un parti qui prédisposait toujours en faveur de l'opinion qu'il soutenait. Quoi qu'il fût catholique, et que ce titre le privât d'un grand nombre d'affaires, néanmoins il eut bientôt une clientèle des plus brillantes, et le nombre de causes qu'il était appelé à plaider ou sur lesquelles il avait à donner son avis l'obligeait à empiéter sur son sommeil et le temps de ses repas. Longtemps avant le jour il était assis dans son étude, dont les murs sévères n'avaient pour ornement que le signe de la Rédemption, et il s'y préparait dans le silence aux luites oratoires qu'il devait soutenir quelques heures plus tard. Il se rendait ensuite aux Quatre Cours. Passant d'un tribunal à un autre, il plaidait ordinairement plusieurs causes dans la même journée, et tenait en alerte l'escorte d'avoués dont il était toujours entouré. Puis, dans la soirée, il ne se tenait pas un meeting où sa brillante parole ne se fût entendue, pas un dîner public où il ne fût applaudi. Les catholiques ne signaient pas une pétition ou une protestation dont il ne fût le rédacteur et le premier signataire. O'Connell se multipliait ainsi avec une activité prodigieuse ; il était tout à tout et le soin de ses affaires privées, et les travaux de sa profession, ne lui faisaient jamais perdre de vue les intérêts publics, dont il était toujours le premier et le plus intrépide défenseur.

Avant de nous occuper d'O'Connell, homme public, nous devons placer ici une anecdote peu connue, qui montre que le jeune légiste a eu dès son début dans le monde le sentiment du rôle qu'il était appelé à y jouer. Revenant d'une de ses parties de chasse favorites, Daniel s'endormit devant un grand feu sans avoir eu soin de changer ses vêtemens trempés d'eau. Cette imprudence faillit lui coûter la vie. Une fièvre typhoïde s'empara de lui, et l'on raconte que dans les accès de son délire il ne cessait de répéter les vers d'un poète anglais, dont voici le sens :

« Je meurs inconnu ; aucune bouche ne parlera de moi ; quelques nobles esprits feront des conjectures sur ce que j'aurais pu devenir, et penseront que la vie seule a manqué au développement de ma puissance. »

(A continuer.)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Il y a des gens qui prétendent que le mot *soleil*, et par suite notre mot *soleil*, ne viennent ni du grec *hélios*, ni même de l'hébreu *schimscha*, mais bien certainement du mot *solus*, attendu que dans les idées des vieux étrusques, il n'y avait qu'un seul soleil. Je veux bien croire la chose, en attendant qu'on me la prouve ; mais j'en conclus que le savant professeur thyrrien qui eût cette ingénieuse idée n'avait jamais assisté au spectacle d'un parhélie. Comme il aurait vu, dans cette hypothèse, deux ou trois soleils au firmament, deux ou trois soleils parfaitement semblables, il aurait conçu des doutes sur l'unité de ce bel astre, et admis peut-être l'existence de plusieurs soleils de recharge. Il est vrai que les parhélies sont un spectacle assez rare, mais non pas tellement qu'il n'en soit cité de nombreux exemples par les auteurs anciens. Au rapport de Julius Obsequens, on vit trois soleils l'année même de la mort de César, et le même phénomène des trois-soleils se répéta l'année suivante. Le même auteur rapporte qu'en l'an de Rome 632 on vit dans les Gaules tout à la fois trois soleils et trois lunes. Plinius cite les cinq exemples des trois soleils, dont le dernier s'était montré de son temps, l'an 51 de l'ère chrétienne. Le même auteur fait remarquer ce fait, qui est un caractère essentiel des parhélies, que les soleils acolytes du véritable soleil sont situés de côté, mais ni au-dessus, ni au-dessous ; c'est à dire qu'ils sont situés sur la circonférence d'un même cercle parallèle à l'horizon. Selon Plinius, ce n'est guère que peu après le lever du soleil, ou peu de temps avant son coucher, que se montrent les soleils multiples. Il ajoute que jusqu'à son époque les auteurs n'avaient pas fait mention de plus de trois soleils à la fois. Il est cependant peu probable que le privilège d'un phénomène plus complexe ait été réservé exclusivement à notre âge. Gassendi signale l'apparition de six soleils en 1625. Scheiner en vit cinq à Rome le 20 mars 1629, et en observa jusqu'à neuf le 24 janvier de l'année suivante. En 1661, Hévélius en observa cinq à Dantzick, avec tout leur cortège de cercles parhéliques ; cette dernière observation est décrite et figurée dans tous les traités de météorologie.

Le phénomène des parasélènes, ou lunes multiples, est beaucoup plus rare que celui des parhélies. Plinius n'en cite qu'un seul exemple, et on en trouve un second dans la vie de Marcellus, par Plutarque.

Tout le monde a lu dans les traités de physique la description de ces phénomènes. Dans les cas de parhélies, on observe une ou plusieurs images du soleil généralement en nombre pair, et symétriques de position des deux côtés de l'astre ; souvent il s'en trouve une diamétralement opposée au vrai soleil ; on caractérise cette position par le nom d'anthélium. Toutes ces ima-